

# Campagne de restauration des collections 2016 du Musée National de Préhistoire

## CAHIER DES CHARGES

oooooooooooo

### 1. DISPOSITIONS GENERALES :

#### Constat d'état global :

Les objets conservés en réserve ou exposés sont issus de fouilles. Les principales altérations (éclats, fissures, cassures, concrétions, tâches, colorations et corrosion) sont liées à l'enfouissement, à la fouille, ou aux manipulations ultérieures.

De nombreux objets ont été recollés et leurs lacunes ont été comblées. Ils ont été très souvent consolidés par des adhésifs anciens de type protéinique.

Actuellement, le vieillissement de ces anciens matériaux de restauration génère de nombreux problèmes. Le produit consolidant en surface et les bouchages ou excédents de colle débordant sur l'original provoquent des pertes de matière et rendent l'étude des objets difficile. Les anciens matériaux de restauration deviennent avec le temps souvent inesthétiques ; ils changent d'aspect, deviennent durs et cassants.

Il s'avère nécessaire d'intervenir sur les collections afin de garantir leur conservation, leur lisibilité pour étude ou présentation.

Dans certains cas, les objets peuvent être encore bruts de fouille et présenter des restes terreux ou de consolidants pour le prélèvement,

#### Objectifs de restauration :

Les objectifs de restauration des collections conservées en réserve ou présentées au public sont doubles :

- assurer un état de conservation satisfaisant
- conserver une bonne lisibilité en ce qui concerne l'étude et la présentation des objets

#### Lieux de restauration :

Les objets pourront être, soit restaurés sur place (le MNP dispose d'un petit atelier équipé entre autres de deux binoculaires), soit restaurés à l'extérieur du musée (voir conditions d'acheminement mentionnées dans la rubrique des prescriptions particulières).

#### Recommandations concernant les devis des restaurateurs :

Les devis devront être détaillés. Ils feront mention du constat global des collections avant travaux et préciseront les méthodes d'intervention préconisées (protocoles, produits

utilisés etc...). Les prestataires sont tenus de venir consulter les collections à restaurer sur place, en prenant rendez-vous auprès de Bernard Nicolas ou Peggy Bonnet-Jacquement au 05 53 06 45 44 ou de Stéphane Madelaine au 05 53 06 45 53.

L'ensemble du dossier comportant le projet de restauration, les propositions chiffrées (devis) et les références professionnelles devra être adressé – sous pli cacheté, avec la mention « ne pas ouvrir » - au Musée National de Préhistoire, à l'attention de Valérie Laziniere.

## **2. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**

### **Transport des objets (aller/retour) :**

Pour les objets qui ont vocation à être restaurés chez le prestataire, celui-ci devra au préalable justifier de ses capacités d'accueil et de la qualité de l'atelier ou du plateau technique dont il dispose (équipement de sécurité pour les biens et personnes, etc...). L'acheminement des objets vers l'atelier du prestataire et le retour vers le musée sera réalisé sous la responsabilité de celui-ci (obligation de contracter une assurance).

### **Contrôle et validation des travaux :**

La validation des travaux de restauration sera réalisée par :

- M. Jean-Jacques Cleyet-Merle, directeur du MNP, ou un représentant, pour ce qui concerne les lots d'industrie osseuse
- M. Stéphane Madelaine, ingénieur des services culturels, pour la paléontologie
- M. Antoine Chancerel, conservateur, pour les métaux et la céramique,

### **Réception des travaux :**

Les rapports de restauration devront être présentés sous forme d'une fiche par objet élaborée selon un modèle sous Filemaker Pro afin de pouvoir être reversés dans la base de données du musée.

Une version papier devra également être fournie.

### **Informations administratives :**

- Mme Valérie Laziniere, gestionnaire des ressources financières, affaires générales et financières (valerie.laziniere@culture.gouv.fr)